

INTRODUCTION

EN CES MOMENTS DE RENOUVEAU POUR NOTRE PAYS ,LA PROBLÉMATIQUE DU FONCIER RETROUVE LA PLACE QUI LUI EST DÛ ,IL EST AU CENTRE DE TOUT DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET L'ORDRE DES GÉOMÈTRES EXPERTS FONCIERS EXPRIME LE SOUHAIT D'ÊTRE L'UN DES ACTEURS PRINCIPAUX QUI POURRAIT APPORTER SA CONTRIBUTION DANS LA POLITIQUE FONCIÈRE DE L'ALGÉRIE .

NOUS VIVONS UNE PÉRIODE HISTORIQUE CARACTÉRISÉE PAR UNE REFONDATION DES PENSÉES ET UN RÉAJUSTEMENT DES ACTIONS.

CETTE VÉRITABLE RÉVOLUTION A ENGENDRÉ UN ENVIRONNEMENT LÉGISLATIF , TRÈS COMPLEXE , COMBINÉ À UNE ÉVOLUTION EFFRÉNÉE DES TECHNIQUES ET DE LA TECHNOLOGIE , LIÉS AU MÉTIER DU GÉOMÈTRE . CE QUI SOUS ENTEND POUR LE GÉOMÈTRE DES COMPÉTENCES POUR RELEVÉ LE DÉFI.

L'EXERCICE DE LA PROFESSION EN ALGERIE

- **Le Géomètre : Régulateur du Foncier au service du développement**

Evolution Historique de la profession

- En L'année 1995 ,l'état à jugé indispensable la création d'une corporation professionnelle en matière du foncier .
- Ordonnance N°95-08 du 1^{er} Février 1995 relative à la profession du Géomètre Expert Foncier .
- Décret Exécutif N°95-96 :texte d'application de la loi.

Institution de l'Ordre

La Profession

- Définition de la profession du Géomètre Expert Foncier
- Les conditions d'Exercice de la profession du géomètre expert foncier

Les Structures

- Conseil supérieur de la profession
- Ordre des géomètres Experts Fonciers

DEFINITION DE LA PROFESSION

Article 02

- Toute personne physique qui à titre principal , en son propre nom et sous sa responsabilité établi les plans techniques destinés à être annexé à des actes authentiques ...

Article 03

- L'Exercice de la profession de géomètre expert foncier , est subordonnée à la satisfaction des conditions prévues ci-après.

CONSEIL SUPERIEUR DE LA PROFESSION

- Il est présidé par le ministre des finances , ou son représentant , comprend des représentants :
 - Ministère de la justice
 - Intérieur
 - Enseignement supérieur
 - Agriculture
 - Urbanisme
 - Travaux publics
 - Aménagement du territoire
 - DG du domaine national
 - DG de l'INCT
 - DG de l'ANC
 - Directeur du CTS
 - Le Président de l'OGEF
 - Les Présidents des trois conseils Régionaux de l'OGEF



Conseil National de l'O.G.E.F

- Conseil Régional du Centre
- Conseil régional de l'Est
- Conseil régional de l'Ouest

CLIENTS



- Administrations et établissements Publics
- Sociétés et organismes privés
- Citoyens

PARTENAIRES

- Direction Générale du domaine National(détenteur et gestionnaire du foncier de l'état)
- Agence nationale du cadastre (Contractant des opérations du cadastre National avec les géomètres)
- Institut National de Cartographie et de Télédétection(Fournisseur de l'information géographique: Réseaux Géodésique, nivellement, imagerie)
- ASAL et CTS : Formation
- Ordres Professionnels: Notaires ,Architectes

GRANDS TRAVAUX

- Prise en charge en sous-traitance des opérations de cadastre Général
- Toutes les opérations d'Expropriation: Autoroute, Gazoduc, Barrages et grands transferts.
- Travaux Topographiques

AXES STRATEGIQUES

- Développer des relations de partenariat avec:
 - Agence Nationale du Cadastre
 - I.N.C.T : couverture géodésique
 - Réalisation d'un réseau de station fixes pour une obligation de rattachement de tout les travaux topographiques
 - Qualification et amélioration de l'Exercice de la profession: Formation continue des Géomètres

RELATIONS INTERNATIONALES

- Se positionner au sein des instances de la F.I.G
- Etre actif au sein de la F.G.F
- Développer des relations privilégiées avec les ordres du bassin méditerranéen: encourager les regroupements pour être efficace .

ORDRE DES GEOMETRES EXPERTS



Le Président du Conseil National :M. RABAH